



Nomination du représentant de l' indivision

Par **perroquet**, le **15/03/2023** à **21:24**

Nous devons procéder à la nomination du représentant de l' indivision de notre père décédé, ceci concerne un GFA (mésentente entre enfants). Cette nomination se fait-elle à la majorité des voies ou à l'unanimité?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **15/03/2023** à **21:38**

BONJOUR

A titre liminaire, je rappelle qu'en cas de désaccord, le mandataire peut-être désigné en justice.

Il peut être un des indivisaires ou être choisi en dehors d'eux et doit être désigné par les 2/3 du total des droits indivis

Dans l'idéal, il faut créer une convention d'indivision afin de préciser les droits et devoirs de chacun et particulièrement du mandataire.

Par **Visiteur**, le **15/03/2023** à **21:39**

Faites vous aider par votre notaire